



Au Conseil communal de Vully-les-Lacs
Point porté à l'ordre du jour de la séance du 12 mars 2024

CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Séance extra-muros du Conseil communal au Parlement vaudois

Proposition :

Tenue en 2025 d'une séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs dans la salle du Grand Conseil du Parlement vaudois à Lausanne

Initiant :

Président du Conseil communal

Description de la proposition :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Canton de Vaud offre la possibilité aux Conseils des communes vaudoises de siéger une fois par législature dans la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne.

Outre le fait de pouvoir délibérer dans cet hémicycle moderne, dans un environnement empreint de solennité, il s'agit d'une opportunité de découvrir les institutions de notre canton, de favoriser les échanges entre le Parlement vaudois et les communes, et de renforcer la cohésion cantonale. Ceci d'autant plus pour une commune comme la nôtre située à l'extrémité du canton.



Afin de tirer parti au mieux de ce déplacement et de partager des moments de convivialité, l'organisation d'un programme additionnel semble opportune (visite du Parlement, rencontres, repas, etc.). Pour des raisons temporelles, ceci n'est guère favorable en siégeant un soir de semaine, mais plutôt en fin de journée ou un samedi.

Selon les disponibilités des lieux, il est planifié que cet événement soit organisé pour la première séance du Conseil de 2025 (février-mars). Il est prévu un déplacement commun.

Pour rappel, le quorum doit être atteint pour que le Conseil puisse délibérer valablement (au minimum 26 membres).

En cas d'acceptation de principe, deux variantes sont proposées (cf. décisions ci-après). Le Conseil communal est libre d'en proposer d'autres.

Coûts :

La mise à disposition de la salle plénière est gratuite. Les prestations de l'entreprise en charge de la régie (sonorisation, projections, etc.) sont à la charge de la commune et dépendent des prestations désirées.

Il faut compter les frais du déplacement en commun et du programme additionnel.

Estimation globale : entre CHF 4'000.- et CHF 8'000.- en fonction du programme.

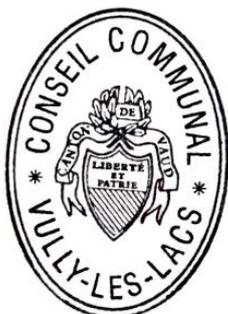
Ce montant sera intégré dans le budget communal 2025 en cas d'acceptation.

Décisions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus et que ce point a été porté à l'ordre du jour, le Président soumet à votation du Conseil communal de Vully-les-Lacs les décisions suivantes :

1. Acceptez-vous la tenue en 2025 d'une séance du Conseil communal de Vully-les-lacs dans la salle du Grand Conseil à Lausanne ?
2. En cas d'acceptation du Conseil communal à la question 1, quelle variante d'organisation souhaitez-vous (un seul choix possible) ?
 - 2.1 Séance le vendredi en fin d'après-midi, avec organisation d'un programme additionnel et facultatif l'après-midi et après la séance
 - 2.2 Séance le samedi matin, avec organisation d'un programme additionnel et facultatif après la séance

Constantine, le 27.02.2024



Le Président :

Julien Schwab